

Susville info

Octobre 2008

Spécial éoliennes

L'EDITO DE Philippe BRUN

Le conseil municipal de Susville s'est prononcé pour le projet d'implantation d'un parc éolien sur les contreforts du Senépi le mercredi 17 Septembre 2008.

La position du conseil municipal, conscient de l'importance de ce dossier, mais également de sa complexité et de son histoire **a donné un avis favorable assorti de conditions.** Par ces propositions et ses orientations, nous souhaiterions que ce dossier devienne, non pas un sujet de discord et d'affrontement, mais un dossier constructif, un dossier de consensus pour un avenir meilleur. Ce dossier, malgré une implication forte des communes directement concernées par le projet, est et doit rester un dossier territorial, communautaire malgré toutes nos différences, nos sensibilités et nos positions.

Par ce Susville info, nous vous présentons les propositions, les orientations et les conditions sur lesquelles les élus ont délibéré, accompagnées des questions de fond qui ont été débattues au cours des réunions préparatoires et ont conduit à ce rapport et cette prise de décision.

L'éolien pourquoi ? Du Senépi au défi énergétique mondial

Ce projet s'inscrit dans une vision à long terme et dans un contexte qui dépasse largement notre territoire. L'éolien est une énergie propre et renouvelable.

A ce titre, il s'intègre, au niveau municipal, dans une politique plus générale d'économie d'énergie et de développement de sources d'énergie alternatives telles que les chaudières bois du Villaret et de Nantizon.

Extraits du rapport

« Le territoire matheysin a toujours été un espace voué au travail agricole et à la production énergétique. Ce territoire peut garder cette identité tout en se tournant vers les nouvelles technologies et les énergies renouvelables. »

« La Matheysine et ses habitants jouissent d'un cadre magnifique ; nous pouvons aussi, avec ce projet, apporter notre contribution technologique et énergétique au reste du territoire, en contrepartie d'un retour financier. »

Le site du Senépi dispose de nombreux atouts : c'est un site venté (des relevés anémométriques le montrent). Il n'est pas à proprement parlé un espace naturel, depuis longtemps il est le lieu d'activités humaines nombreuses et variées.

La pose d'éoliennes n'empêchera pas ces activités de se poursuivre.

Extraits du rapport

« L'appréciation du caractère esthétique de tel ou tel élément d'un paysage est totalement subjective. Certains considèrent les mats éoliens beaucoup moins agressifs et perturbants que des lignes hautes tensions, des remontées mécaniques ou d'autres infrastructures lourdes telles qu'autoroutes, voies de chemin de fer... Certains soutiennent même qu'elles peuvent constituer un apport positif... »

Extraits du rapport

« Le Conseil Municipal est conscient des enjeux planétaires engendrés par les problèmes de réchauffement climatique, de détérioration de la qualité de l'air et par la dilapidation inquiétante des sources d'énergie fossiles... Il inscrit clairement son action dans le cadre de la protection de l'environnement et du développement durable.

A ce titre, il est favorable au développement de l'énergie éolienne, comme au développement d'autres énergies propres, renouvelables et respectueuses de l'environnement naturel et humain. »

« L'éolien n'est pas exempt de défauts, les éventuelles nuisances qui y sont liées peuvent être perçues de manières différentes et totalement subjectives... mais il est une source d'énergie propre et sans risque sanitaire notable, qui contribue positivement à l'effort de diversification et de substitution à des énergies plus polluantes »

La Matheysine, fidèle à son passé de production d'énergie peut participer à cette nouvelle révolution industrielle symbolisée par les énergies renouvelables.

Extraits du rapport

« La montagne appartient à tous, nul ne peut se l'approprier, diverses activités y ont leur place, la production d'énergie propre comme les autres, elle n'empêche nullement d'autres activités : pastoralisme, chasse, tourisme, randonnée, contemplation... »

« Les installations de ce type, déjà fonctionnelles dans d'autres secteurs comparables, nous laissent à penser que la peur de voir le Senépi devenir un désert n'est que pur fantasme. »

Le propre du paysage humanisé est d'évoluer avec le temps, c'est un signe de vitalité et d'adaptation des hommes au contexte (global, local) économique, écologique, social.

Que la pose d'éolienne soit une dégradation dudit paysage est une donnée proprement subjective et mouvante.

Ainsi notre territoire, actif, humanisé, ne doit pas devenir un « Central Park » départemental. Ses infrastructures doivent donc s'adapter, l'emploi local, l'offre de services locaux doivent être une priorité de l'action territoriale.